

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° 1682

présenté par
M. Dupont-Aignan et Mme Besse

ARTICLE 3

À la fin de l'alinéa 1, substituer au montant :

« 413,3 milliards d'euros »

le montant :

« 434,68 milliards d'euros ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le montant retenu pour la période 2024-2030, de 400 milliards d'euros de crédits alloués à la mission « Défense », représente un progrès qu'il ne faut pas nier.

Cependant, compte-tenu des besoins de nos armées et de l'effet de l'inflation, il est essentiel d'augmenter chaque année le budget de 4 milliards d'euros (contre 3 milliards sur les années 2024-2027) ce qui représentera un total de 421,38 milliards d'euros en 2030. La variation de 4,3 milliards d'euros par an est conservée à partir de l'année 2028.

Ainsi, en ajoutant cette somme nouvelle aux 13,3 milliards d'euros de recettes attendues par le Ministère de la Défense, nous obtenons la somme finale de 434,68 milliards d'euros.

Rappelons que l'INSEE a estimé que le produit intérieur brut (PIB) de la France s'élève à 2 643 milliards d'euros pour l'année 2022. En se basant sur cette donnée, et tout en gardant à l'esprit que ce PIB est voué à augmenter, et donc à diminuer le pourcentage annoncé, le budget présenté au sein

de cet amendement permettrait un investissement à hauteur de 2,54% du PIB dans notre défense, à horizon 2030, en considérant une augmentation de 1% du PIB français chaque année.

Cet amendement est en cohérence avec les précédents proposés visant à l'acquisition de deux porte-avions de nouvelle génération, de trente frégates de premier rang, et d'un investissement global conséquent dans le secteur de la défense. Nous devons nous donner les moyens de nos ambitions, tel est l'objectif du présent amendement.